



PROT O C O L E

**Assemblée primaire
du 1^{er} juin 2015**

<u>Ouverture</u>	: 20 H 00, à l'auditorium du centre scolaire de Moréchon
<u>Présidée par</u>	: M. Michel Dubuis, Président
<u>Présents</u>	: - 10 membres du Conseil communal, excusé, M. Charles Debons, conseiller communal, à l'étranger - la secrétaire communale - quelques 74 citoyennes et citoyens

Au nom du Conseil communal, M. le Président souhaite la cordiale bienvenue aux citoyennes et citoyens et les remercie de consacrer une soirée pour les affaires communales. Il réitère toute sa sympathie à la famille de Jessy Udry, décédé le 15 mai dernier, qui est présente ce soir pour la demande de bourgeoisie présentée par deux de ses enfants, Clémentine et Maximilien.

Cette assemblée a été convoquée valablement dans le délai de 20 jours, ceci en conformité avec la loi sur les communes. Les comptes étaient consultables auprès de la caisse communale durant le délai de la présente convocation.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Président propose de nommer MM. Eric Dumoulin et Valentin Aymon comme scrutateurs de ces assemblées. La proposition ne soulevant aucune remarque, elle est considérée comme acceptée. M. le Président remercie d'ores et déjà ces deux personnes nommées pour avoir accepté cette tâche.

M. le Président donne lecture de l'ordre du jour qui a été publié avec la convocation des assemblées de ce soir, soit :

Table des matières

Table des matières	2
1. Procès-verbal de la dernière assemblée	3
2. Présentation des comptes 2014 de la Municipalité	3
3. Rapport de l'organe de révision	5
4. Questions sur les comptes 2014 de la Municipalité	5
5. Approbation modification partielle du plan d'affectation de zones, au lieu-dit « Oure »	5
6. Divers	5
6.1 UDC Savièse	5
6.2 M. Albert Dumoulin, St-Germain	7
6.3 M. Eric Dumoulin, Roumaz	7
6.4 M. Mathieu Biselx, Chandolin	7
1. Procès-verbal de la dernière assemblée	7
2. Présentation des comptes 2014 de la Bourgeoisie	7
2.1. Récapitulation des charges et des revenus du compte de fonctionnement	7
3. Rapport de l'organe de révision	8
4. Approbation modifications partielles du règlement bourgeoisial	8
6.5 M. Albert Dumoulin, St-Germain	8
6.6 M. Albert Dumoulin, St-Germain	8
5. Demande d'agrégation à la Bourgeoisie de Savièse des enfants Clémentine et Maximilien Udry	9
6. Divers	9

Ordre du jour de l'assemblée primaire

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation des comptes 2014 de la Municipalité
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation modification partielle du plan d'affectation de zones, au lieu-dit « Oure »
5. Divers

Ordre du jour de l'assemblée bourgeoisiale

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation des comptes 2014 de la Bourgeoisie
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes 2014 de la Bourgeoisie
5. Approbation modifications partielles du règlement bourgeoisial
6. Demandes d'agrégation à la Bourgeoisie de Savièse
 - des enfants Clémentine et Maximilien Udry
 - de M. Claude-Alain Locher et ses enfants
7. Divers

Le mode de convocation n'a appelé aucun commentaire et l'ordre du jour est accepté tel que présenté et publié.

Les citoyennes et les citoyens ont pu déjà prendre connaissance des comptes 2014 de la Municipalité et de la Bourgeoisie par une publication dans le bulletin d'information « Savièse », sur le site internet de la Commune et recevoir les informations souhaitées auprès de notre administration.

M. le Président donnera les réponses aux questions posées par l'UDC Savièse. Ces questions ont été reçues, par courriel, ce matin à l'administration communale.

L'assemblée primaire

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Les procès-verbaux des assemblées primaires et bourgeoisiales ne sont plus lus en début d'assemblée, en référence à la décision prise le 28 novembre 2011. Ils sont désormais intégralement publiés sur le site de la Commune.

Celui de la dernière assemblée du 9 décembre 2014 ne soulevant aucune remarque ou commentaire est considéré comme accepté, avec les remerciements à son auteure, la secrétaire communale.

2. Présentation des comptes 2014 de la Municipalité

M. le Président annonce que les finances communales peuvent être qualifiées de saines. Les revenus se montent à CHF 31.1 mios pour des charges de CHF 29,8 mios.

Il annonce que les travaux de rénovation de la Maison de Commune touchent bientôt à leur terme. Dès le 5 juin, la population est cordialement invitée à visiter le nouvel espace culturel de la Maison de Commune, qui met grandement en valeur les tableaux de la collection communale, estimée à 2, 5 mios.

La parole est cédée à M. Vincent Reynard, vice-président et responsable de la commission des finances, pour la présentation des comptes 2014.

Ces comptes ont été examinés par la commission des finances et acceptés par le Conseil communal, le 29 avril dernier.

Ils sont commentés selon leurs natures et tâches. Des graphiques illustrent les chiffres et complètent les commentaires de M. Reynard.

L'exercice 2014 présente un excédent de revenus d'env. 1,3 mio avec une marge d'autofinancement d'env. 6,3 mios.

Après la correction des recettes extraordinaires 2013, les impôts sur les personnes physiques ont légèrement diminué d'env. 1,9 %. Une diminution est également relevée pour les amortissements, compte tenu d'une comptabilisation également extraordinaire en 2013.

Les charges pour la prévoyance sociale sont en augmentation car les prestations facturées par le Canton pour l'aide sociale aux communes sont toujours plus élevées. Le coût du social représente pour l'année 2014 le 18,3 % env. des dépenses communales. Les charges liées aux coûts des enseignants, facturées par l'Etat du Valais, sont également en augmentation.

Les coûts liés au fonctionnement de l'APEA sont en forte hausse, ces charges ne seront plus imputées dans la comptabilité communale dès le prochain exercice.

Pour l'alimentation en eau potable, hors l'amortissement extraordinaire 2013, un déficit de fonctionnement d'env. CHF 127'000.—est enregistré, cela n'est pas conforme aux prescriptions légales.

Les charges pour la position « énergie » sont en augmentation en raison de travaux de réparation et d'entretien sur les turbines et une diminution des recettes est due à la mise hors service de la turbine à la sortie du tunnel.

La provision pour pertes sur créances fiscales a été adaptée aux risques prévisibles. En 11 ans, les recettes d'impôts des personnes physiques sont en augmentation d'env. CHF 5,1 mios et ce en considérant également la diminution du coefficient à 1.15 et l'augmentation de l'indice à 150 %.

Le coût de construction total de Moréchon 2 s'est élevé à CHF 12,3 mios dont CHF 880'000.—pour la partie abri PCi. La subvention cantonale pour le financement de cette construction de CHF 2,25 mios n'interviendra qu'en 2018, selon les disponibilités financières cantonales.

Au 31.12.2014, l'investissement total consenti pour le Torrent-Neuf s'élève à env. CHF 5 mios. Les dons et subventions cantonales encaissés ou à encaisser s'élèvent à env. CHF 3,3 mios. La participation communale est de CHF 1,7 mio, à savoir la prise en charge du remboursement du crédit LIM de CHF 800'000.—et des coûts salariaux des employés communaux pour env. CHF 900'000.--, ceci conformément aux décisions prises par le Conseil communal.

La marge d'autofinancement s'étant élevée à env. CHF 6,3 mios et les investissements nets à CHF 8,2 mios, il en résulte un manco de financement de CHF 1,9 moi.

Selon les paramètres établis par l'Etat du Valais, l'endettement communal moyen pour les années 2013 et 2014 s'établit à CHF 328.—par habitant, ce qui correspond selon les indicateurs à un endettement faible.

Les récapitulations des comptes municipaux s'établissent comme suit :

Pour les comptes de fonctionnement :

<i>le total des charges se monte à</i>	<i>CHF</i>	<i>29'831'251.50</i>
<i>le total des revenus se monte à</i>	<i>CHF</i>	<i>31'129'284.25</i>
<i>excédent des revenus</i>	<i>CHF</i>	<i>1'298'032.75</i>

Pour les comptes d'investissement :

<i>le total des dépenses se monte à</i>	<i>CHF</i>	<i>8'848'757.16</i>
<i>le total des recettes se monte à</i>	<i>CHF</i>	<i>631'265.25</i>
<i>investissements nets</i>	<i>CHF</i>	<i>8'217'491.91</i>
<i>marge d'autofinancement</i>	<i>CHF</i>	<i>6'265'643.66</i>
<i>soit une insuffisance de financement de</i>	<i>CHF</i>	<i>1'951'848.25</i>

L'endettement net de la Municipalité se chiffre au 31.12.2014 à CHF 3'540'981.76, soit CHF 495.-- par habitant.

M. Reynard informe l'assemblée qu'il reste à disposition pour d'éventuelles questions.

M. le Président félicite M. Reynard pour la présentation des comptes 2014.

Avant d'ouvrir la discussion sur les comptes 2014 de la Municipalité, M. le Président passe à la parole à M. De Iaco pour la lecture du rapport de l'organe de révision.

3. Rapport de l'organe de révision

M. De Iaco donne lecture du rapport de l'organe de révision dont les conclusions mentionnent :

- l'évaluation des participations et des autres éléments de la fortune financière est appropriée,
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'Ofinco,
- l'endettement net de la Municipalité est considéré comme faible,
- selon l'appréciation de l'organe, la Municipalité est en mesure de faire face à ses engagements,
- l'entretien final avec le Conseil Municipal a eu lieu.

L'organe de révision recommande d'approuver le compte annuel qui est soumis à l'assemblée primaire.

4. Questions sur les comptes 2014 de la Municipalité

La parole n'étant pas demandée parmi l'auditoire, M. le Président passe au vote pour l'approbation des comptes 2014 de la Municipalité

L'Assemblée primaire approuve, à main levée et à l'unanimité, les comptes 2014 de la Municipalité.

M. le Président remercie les citoyennes et citoyens de la confiance témoignée.

5. Approbation modification partielle du plan d'affectation de zones, au lieu-dit « Oure »

M. le Président présente la modification partielle du plan d'affectation de zones.

Cette modification porte sur une surface de 305 m² située dans le périmètre retenu pour l'aménagement de la zone de détente et de sports. Cette surface, au Sud de la zone, est sise en zone agricole. Il est proposé de la porter en zone de constructions et d'installations publiques A.

Parallèlement, une surface équivalente, soit deux zones, de 236 m² et de 69 m², sises en zone de construction et d'équipement public A, sont classées en zone agricole.

Cette rocade est rendue nécessaire en application de la nouvelle LAT, stipulant que les surfaces agricoles ne peuvent en aucun cas être supprimées au profit de zones diverses.

La parole n'étant pas demandée, cette modification partielle du plan d'affectation de zones au lieu-dit « Oure » est acceptée à l'unanimité par l'assemblée primaire.

6. Divers

6.1 UDC Savièse

L'UDC Savièse a transmis, par écrit, quelques questions auxquelles il prie de bien vouloir répondre aux prochaines assemblées.

Réaménagement du centre de la Commune de Savièse

Après la présentation du 30 avril dernier par l'administration communale du projet d'aménagement du nouveau quartier de St-Germain, ce parti aimerait, afin de clarifier les zones d'ombre, que le Conseil communal éclaircisse quelques points :

- *Un montant de CHF 25 millions est articulé pour financer ce projet. Des partenaires financiers ont-ils été approchés ? si oui, lesquels ? et dans quelle proportion le partenariat public/privé annoncé sera appliqué ?*
- *Un dépassement des hauteurs autorisées dans la zone est d'ores et déjà annoncé pour l'un des bâtiments du projet. Des ajustements seront-ils demandés aux architectes du projet ou une dérogation est-elle envisagée ?*
- *L'accès aux infrastructures de la première étape, (cabinets médicaux, grande surface, boulangerie Tea Room..) est prévu en 2017. Un calendrier des travaux a-t-il été prévu ? si oui, le Conseil communal peut-il présenter à cette assemblée ?*

M. le Président rappelle que l'UDC Savièse peut consulter préalablement son conseiller membre du Conseil communal. Ce dernier ayant participé aux débats, aux décisions, il est tout-à-fait à l'aise pour répondre aux questions du parti.

Le Conseil communal a décidé l'orientation à donner pour la réalisation de ce nouveau quartier au cœur du village de St-Germain, il s'agira d'un partenariat privé-public.

Une fondation sera constituée tout prochainement, elle aura pour but la recherche de financement et la réalisation des détails de l'aménagement. A l'heure actuelle, il n'est pas concevable d'articuler un coût pour ce nouveau quartier.

La constitution de cette fondation permettra d'éviter les marchés publics et les amortissements obligatoires imposés aux services publics.

A ce jour, seul le lauréat du concours a été désigné, à savoir le bureau GayMenzel. Les projets des bureaux invités à participer au concours ont d'ailleurs été exposés et la population saviésanne a été conviée à les découvrir.

Avant la mise à l'enquête du projet, un PAD sera réalisé pour une description précise des bâtiments qui seront réalisés dans ce nouveau quartier. Un des critères du concours était de sauvegarder la vue depuis le cimetière. A noter que les réalisations s'échelonnent dans le temps, avec une priorité absolue pour l'espace médical.

Dans une perspective optimiste, le calendrier fixe à l'été 2017 l'ouverture du cabinet médical de groupe, ce délai pourrait être retardé. Il sera nécessaire de prévoir un plan « b » si l'échéance fixée ne pouvait pas être respectée.

Création de zones réservées

Le 6 mai dernier, l'administration communale a mis à l'enquête publique la création de zones réservées sur son territoire.

Le Conseil communal peut-il expliquer à cette assemblée le but de ces zones réservées, qui a priori n'étant pas liées à l'application de la modification de la loi sur l'aménagement du territoire, et rassurer les propriétaires saviésans qu'il n'y aura pas une 2^{ème} série de parcelles touchées, voire dézonées dans les prochaines années ?

M. Stany Varone, conseiller communal en charge des constructions, apporte les précisions voulues pour la création de ces zones réservées.

M. Varone souligne d'emblée que ces zones réservées ne sont pas liées à l'application de la modification de la LAT.

Dans les secteurs classés en zone réservée, il est en principe possible de construire. Cependant, le projet de construction doit être conforme au PAZ en vigueur et à la planification en cours.

Des zones réservées ont été instaurées, sur les secteurs situés aux fronts des villages, pour valoriser au mieux leur potentiel de constructions.

En effet, dans certains secteurs, les bâtiments demandent à être intégrés avec beaucoup de soin de sorte à mettre en valeur les caractéristiques des villages de Savièse.

Mme Anne Luyet, députée-suppléante UDC, relève qu'il a été répondu globalement aux questions posées. Elle restera attentive au suivi des projets.

M. le Président invite la population à rencontrer les autorités communales qui se tiennent à leur disposition pour répondre à leurs interrogations.

6.2 M. Albert Dumoulin, St-Germain

M. Dumoulin s'interroge sur le projet de la société COOP de réaliser une surface commerciale à l'entrée de Savièse ?

M. le Président confirme la volonté de cette société de déménager son magasin à l'entrée de Savièse. Des négociations sont encore en cours avec l'Etat du Valais et la Commune pour, d'une part, le trafic sur la route cantonale et, d'autre part, les aménagements autour de ce futur bâtiment. M. le Président regrette la décision de la société COOP de quitter le centre de St-Germain mais respecte son choix.

6.3 M. Eric Dumoulin, Roumaz

M. Dumoulin enchaîne en demandant si une enseigne s'est annoncée pour ouvrir un magasin dans le nouveau quartier de St-Germain ?

M. le Président annonce que des discussions sont actuellement ouvertes. Des enseignes sont intéressées, mais pas de décision ferme pour l'instant.

6.4 M. Mathieu Biselx, Chandolin

M. Biselx se demande comment la Fondation, une personne morale de droit privé à but non lucratif pourra attirer des investisseurs.

M. le Président souligne que de tels projets ont déjà été réalisés avec des Fondations sans but lucratif.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président ouvre l'assemblée bourgeoisiale en rappelant aux non-bourgeois de s'abstenir.

M. le Président annonce que M. Claude-Alain Locher a retiré pour des raisons familiales sa demande de bourgeoisie. Elle sera présentée lors d'une prochaine assemblée.

L'assemblée bourgeoisiale

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du 9 décembre dernier est accepté tel que publié sur le site internet de la Commune.

2. Présentation des comptes 2014 de la Bourgeoisie

M. Vincent Reynard, vice-président, apporte les explications utiles et nécessaires. Les récapitulatifs des comptes bourgeoisiaux s'établissent comme suit :

2.1. Récapitulatif des charges et des revenus du compte de fonctionnement

Pour les comptes de fonctionnement

<i>le total des charges se monte à</i>	<i>CHF</i>	<i>276'533.51</i>
<i>le total des revenus se monte à</i>	<i>CHF</i>	<i>354'788.99</i>
<i>amortissements ordinaires</i>	<i>CHF</i>	<i>110'446.75</i>
<i>soit un excédent de revenus</i>	<i>CHF</i>	<i>78'255.48</i>
<i>investissements</i>	<i>CHF</i>	<i>126'446.75</i>

A noter qu'il a été comptabilisé dans cet exercice la part de la Bourgeoisie de Savièse aux résultats réalisés par le Triège Forestier Lienne-Morge depuis 2006 à ce jour.

Par ailleurs, la Bourgeoisie de Savièse a effectué l'avance des frais relatifs aux études réalisées dans le secteur de l'alpage de Tsanfleuron, ces montants seront ensuite répartis avec la Commune de Conthey, après déduction de la subvention cantonale.

Les opérations relatives à la reprise des bâtiments de l'alpage de la Crettaz-Ley ont été effectuées au courant de l'année 2015, car certaines questions juridiques demeuraient à clarifier.

Merci à M. Vincent Reynard, pour la présentation de ces comptes.

Avant d'ouvrir la discussion sur les comptes 2014 de la Bourgeoisie, M. le Président passe à la parole à M. De Iaco pour la lecture du rapport de l'organe de révision.

3. Rapport de l'organe de révision

M. De Iaco donne lecture du rapport de l'organe de révision dont les conclusions mentionnent :

- l'évaluation des participations et des autres éléments de la fortune financière est appropriée,
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'Ofinco,
- l'endettement net de la Bourgeoisie est nul,
- selon l'appréciation de l'organe de révision, la Bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements,
- l'entretien final avec le Conseil Bourgeoisial a eu lieu.

L'organe de révision recommande d'approuver le compte annuel qui est soumis à l'assemblée bourgeoisiale.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au vote pour l'approbation des comptes 2014 de la Bourgeoisie.

L'Assemblée bourgeoisiale approuve, à main levée et à l'unanimité, les comptes 2014 de la Bourgeoisie.

4. Approbation modifications partielles du règlement bourgeoisial

M. le Président souligne que les modifications partielles qui sont soumises à l'approbation de l'assemblée bourgeoisiale ont été initiées par la commission bourgeoisiale précédente, présidée par M. Grégoire Luyet, ancien conseiller communal.

M. Jacques-Alain Dubus, conseiller communal responsable de la bourgeoisie, présente ces modifications Mise à part des corrections cosmétiques, elles portent essentiellement sur l'exploitation des alpages et les chalets d'alpage non affectées à des besoins agricoles.

Des corrections sont également proposées pour les tarifs d'agrégation à la bourgeoisie de Savièse

4.1 M. Albert Dumoulin, St-Germain

Sous forme de boutade, M. Dumoulin se demande si le délai de 15 années cumulées est également valable pour les bourgeois d'honneur ?

4.2 M. Albert Dumoulin, St-Germain

M. Dumoulin enchaîne en demandant si les servitudes octroyées rentrent en ligne de compte pour le calcul de densité de la parcelle bénéficiaire ?

M. le Président lui répond que la réponse lui sera donnée à la prochaine assemblée bourgeoisiale.

La parole n'étant plus demandée, ces modifications partielles du règlement bourgeoisial sont acceptées à l'unanimité par l'assemblée bourgeoisiale.

5. Demande d'agrégation à la Bourgeoisie de Savièse des enfants Clémentine et Maximilien Udry

Les enfants Clémentine et Maximilien Udry ont déposé une demande d'agrégation à la bourgeoisie de Savièse, leur maman étant déjà bourgeoise par filiation.

Le 19 décembre dernier, le Conseil bourgeoisial a accepté, à l'unanimité, de soumettre à la décision de l'assemblée bourgeoisiale cette demande d'agrégation.

La secrétaire communale présente au moyen d'un diaporama Clémentine et Maximilien, nés respectivement en 1991 et 2000.

L'assemblée bourgeoisiale par applaudissements accueille au sein de sa famille les enfants Udry.

Les enfants Udry se présentent à l'assemblée bourgeoisiale et comme il est d'usage en pareille circonstance ils se font un honneur d'offrir la verrée qui sera servie au terme de cette assemblée.

6. Divers

La parole n'étant pas demandée dans les divers, M. le Président met un terme à ces assemblées en remerciant l'auditoire pour sa participation active.

M. le Président a oublié d'excuser l'absence de M. Charles Debons, conseiller communal, en voyage à l'étranger. Il annonce aussi que dès minuit notre huissier communal aura son anniversaire.

L'assemblée est levée à 21h25. Elle est suivie du verre de l'amitié servi par notre huissier communal et offert par Clémentine et Maximilien Udry.

La Secrétaire